



Séance ordinaire du 25 novembre 2020

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, tenue à huis clos et par visioconférence, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et conseillère suivants :

MM. Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Mme Sandra Gilbert, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 11 novembre 2020
3. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Administration générale**
4. Adoption des prévisions budgétaires 2021
5. Calendrier 2021 des séances de la MRC de Charlevoix
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
6. Corporation de gestion du Complexe des PFM (Maison Mère Baie-Saint-Paul) : octroi d'une aide financière au projet d'hébergement de travailleurs
7. FRR - Soutien à l'émergence de projets d'entreprises : octroi d'une aide financière à un promoteur
- Service de l'aménagement du territoire**
8. CPTAQ : recommandation adressée à la Commission suivant la demande d'exclusion de ville de Baie-Saint-Paul pour le lot 5 467 237 P1 (Projet Hôtel Le Germain)
- Divers**
9. UQAR (projet Résilience côtière) : demande d'appui
10. Rapport de représentation
11. Affaires nouvelles
  - 11.1. MTQ : autorisation de signature de l'entente de services électroniques externes
  - 11.2. MEI : autorisation de signature de l'avenant 2020-3 au contrat de prêt FLI (PAUPME)
  - 11.3. Demande de commandite : TVCO (concert des Fêtes)
  - 11.4. Demande de commandite : La Corde-à-bois
12. Courrier
13. Période de questions du public
14. Levée de l'assemblée



**193-11-20 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout aux affaires nouvelles du projet d'ordre du jour, est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement.

**194-11-20 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2020 soit adopté.

**195-11-20 3- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

**QUE**, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

**Municipalité régionale de comté de Charlevoix**

Chèques # 35167 à 35172	13 021,03
Paiements par dépôts directs - chèques # 667 à 672	1 974,97
Paiements Accès D - chèques # 961 à 966	389,84
<b>Total</b>	<b>15 385,84</b>

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath  
Directrice générale

**QUE** soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 12 novembre 2020 au 25 novembre 2020 et qui se détaillent comme suit :

<b>TNO Lac-Pikauba (Charlevoix)</b>	<b>Total</b>	<b>17 500,00</b>
Chèques # 807 à 808		

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath  
Directrice générale



**196-11-20 4- ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021**

**ATTENDU QUE** le Conseil des maires a pris connaissance de façon détaillée de la version définitive des prévisions budgétaires pour l'année financière 2021, élaborée par la directrice générale conformément aux directives émises antérieurement par le conseil de la MRC lors des séances de travail;

**ATTENDU QUE** le budget prévu de la MRC de Charlevoix est de 10 479 367 \$, équilibré au niveau des revenus et des dépenses et que l'écart est de 11.91 % d'augmentation par rapport aux prévisions budgétaires de 2020, une hausse équivalente à 1 115 459 \$;

**ATTENDU QUE** les affectations de l'excédent de fonctionnement affecté totalisent 1 158 017 \$ au chapitre des revenus :

- 21 000 \$ pour le service de l'ingénierie;
- 16 405 \$ pour le service de l'aménagement (PDZA);
- 100 400 \$ pour l'achat de bacs bruns et conteneurs de matières recyclables et pour le fonctionnement du service de la gestion des matières résiduelles;
- 5 000 \$ pour le fonctionnement du service de l'évaluation foncière;
- 1 015 212 \$ pour des projets divers en développement économique et social provenant du solde des dividendes reçus en 2019 de la Corporation Rivière-du-Moulin.

**ATTENDU QUE** des affectations sont effectuées à partir de l'avoir net du CLD pour une somme totale de 20 743 \$, soit 15 000 \$ pour le fonds du Parc industriel de Saint-Urbain et 5 743 \$ pour la provision de la prime de départ à la retraite des employés;

**ATTENDU QUE** le Fonds régions et ruralité (FRR), équivalent à 959 928 \$ pour l'année 2021, est réparti comme suit :

- 57 879 \$ pour le service de l'aménagement, dont 15 000 \$ pour le plan d'action du PDZA;
- 28 750 \$ pour le fonctionnement du service de la géomatique;
- 42 000 \$ pour le fonctionnement du service de l'évaluation foncière;
- 30 000 \$ pour le département de la culture et du patrimoine, incluant l'entente de développement culturel;
- 643 461 \$ pour le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE), incluant une somme de 266 415 \$ pour divers fonds, programmes et ententes sectorielles en matière de développement économique et social :
  - Fonds de développement des entreprises en économie sociale : 77 000 \$;
  - Projets spéciaux : 30 000 \$;
  - Parc nautique : 25 000 \$;
  - Fonds de soutien au démarrage : 50 000 \$;
  - Fonds de soutien aux entreprises en émergence : 20 000 \$;
  - Entente sectorielle en agroalimentaire : 17 749 \$;
  - Entente régionale en mentorat : 1 666 \$;
  - Entente régionale en économie sociale : 5 000 \$;
  - Entente régionale événementielle et touristique : 40 000 \$.
- 20 000 \$ pour le département santé et bien-être, soit la mise en œuvre de l'approche *Développement social intégré (DSI)*;
- 42 838 \$ pour le soutien au fonctionnement du transport collectif;



- 60 000 \$ pour le développement des infrastructures de loisir municipales, à raison d'une somme de 10 000 \$ par municipalité locale;
- 30 000 \$ pour soutenir le fonctionnement des maisons de jeunes et de leurs points de service, à raison de 5 000 \$ par municipalité locale;
- 5 000 \$ pour soutenir financièrement des *Initiatives locales* en matière de développement social et communautaire.

**ATTENDU QUE** la **subvention de diversification des revenus** (redevances sur les ressources naturelles) établie à 211 035 \$ est répartie comme suit entre les départements: aménagement (51 936 \$), évaluation foncière (45 000 \$), géomatique (4 200 \$), patrimoine et culture (5 000 \$), transport adapté (14 127 \$), administration générale (55 772 \$) et Téléphonie IP - migration 2021 (35 000 \$);

**ATTENDU QUE** les quotes-parts enregistrent une hausse globale de 2,6 %, une hausse équivalente à 98 613 \$ (incluant une augmentation de 45 181 \$ attribuable à la gestion des matières résiduelles et 53 432 \$ aux autres départements et services de la MRC);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

**QUE** les prévisions budgétaires pour l'année financière 2021, reproduites en annexe du présent procès-verbal, soient adoptées.

#### 197-11-20 5- CALENDRIER 2021 DES SÉANCES DE LA MRC

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**ATTENDU QUE** le lieu des séances est le suivant pour les années 2021 et 2022 :

Mois	Lieu des séances ordinaires	
	An 2021	An 2022
Janvier	Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul
Février	Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul
Mars	<b>Saint-Hilarion</b>	<b>Saint-Urbain</b>
Avril	Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul
Mai	<b>Les Éboulements</b>	<b>L'Isle-aux-Coudres</b>
Juin	Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul
Juillet	Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul
Août	Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul
Septembre	<b>Petite-Rivière-Saint-François</b>	<b>Baie-Saint-Paul (hôtel de ville)</b>
Octobre	Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul
Novembre	Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul
Novembre	Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul
Décembre	Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul

**ATTENDU QUE** l'article 6 du règlement 56-00 de la MRC de Charlevoix stipulant que l'heure à laquelle commenceront les séances ordinaires du conseil de la MRC de Charlevoix est fixée dans l'avis de convocation et qu'il y a lieu de déterminer que les séances ordinaires et du comité administratif de la MRC débiteront à 16 h;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de Charlevoix et du comité administratif pour 2021, qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à 16 h :

<b>CALENDRIER DES SÉANCES 2021</b>		
<b>Date</b>	<b>Séance du comité administratif</b>	<b>Séance ordinaire</b>
<b>13 janvier</b>		Baie-Saint-Paul
<b>27 janvier</b>	Baie-Saint-Paul	
<b>10 février</b>		Baie-Saint-Paul
<b>24 février</b>	Baie-Saint-Paul	
<b>10 mars</b>		<b>Saint-Hilarion</b>
<b>31 mars</b>	Baie-Saint-Paul	
<b>14 avril</b>		Baie-Saint-Paul
<b>28 avril</b>	Baie-Saint-Paul	
<b>12 mai</b>		<b>Les Éboulements</b>
<b>26 mai</b>	Baie-Saint-Paul	
<b>9 juin</b>		Baie-Saint-Paul
<b>30 juin</b>	Baie-Saint-Paul	
<b>14 juillet</b>		Baie-Saint-Paul
<b>11 août</b>		Baie-Saint-Paul
<b>25 août</b>	Baie-Saint-Paul	
<b>8 septembre</b>		<b>Petite-Rivière-Saint-François</b>
<b>29 septembre</b>	Baie-Saint-Paul	
<b>13 octobre</b>		Baie-Saint-Paul
<b>27 octobre</b>	Baie-Saint-Paul	
<b>10 novembre</b>		Baie-Saint-Paul
<b>24 novembre</b>		Baie-Saint-Paul
<b>8 décembre</b>		Baie-Saint-Paul

**QUE** pour les sessions à Baie-Saint-Paul, celles-ci se tiennent au siège social de la MRC de Charlevoix, à moins d'avis contraire précisé dans l'avis de convocation;

**QUE** pour les autres sessions, celles-ci se tiennent dans la salle du conseil municipal concerné, à moins d'avis contraire précisé dans l'avis de convocation;

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la MRC.

**198-11-20 6- CORPORATION DE GESTION DU COMPLEXE DES PFM (MAISON MÈRE BAIE-SAINT-PAUL) : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU PROJET D'HÉBERGEMENT DE TRAVAILLEURS**

**ATTENDU QUE** La Corporation de gestion du complexe des PFM présente un projet de mise aux normes de l'hébergement de travailleurs développé dans les bâtiments connus sous le nom de Maison Mère et appartenant à la ville de Baie-Saint-Paul;



**ATTENDU QUE** le projet de la Corporation de gestion du complexe des PFM s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie socioéconomique 2019-2029 de la MRC de Charlevoix, entre autres, parce qu'il permet d'améliorer l'accueil de nouvelles populations;

**ATTENDU QUE** ce projet d'hébergement de travailleurs répond à de nombreux besoins exprimés par des entreprises et promoteurs régionaux dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et qu'il vise à assurer la viabilité des multiples activités développées au sein du Complexe des PFM (Maison Mère) de Baie-Saint-Paul;

**ATTENDU QUE** le projet de la Corporation de gestion du complexe des PFM génère des retombées économiques et sociales sur l'ensemble du territoire de la MRC en raison de la provenance des entreprises, entrepreneurs et artistes qui y développent un projet, notamment dans le domaine de l'économie sociale;

**ATTENDU** la volonté et l'intérêt de la MRC de Charlevoix de s'associer aux partenaires de ce projet, dont la ville de Baie-Saint-Paul, dans le but de favoriser sa réalisation et assurer le développement et la mise en valeur de ces édifices patrimoniaux situés au cœur du centre-ville, pour le bénéfice de la population, des entrepreneurs et des visiteurs;

**ATTENDU QUE** le coût du projet s'élève à 2 000 000 \$ et que l'implication du milieu municipal, notamment à l'échelle régionale, est essentielle afin de compléter le montage financier permettant d'en assurer la réalisation, en partenariat avec divers partenaires publics et parapublics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix s'engage à participer financièrement à la réalisation du projet de mise aux normes de l'hébergement de travailleurs en octroyant une contribution financière équivalente à 200 000 \$ (soit 10 % du coût global du projet) à Corporation de gestion du Complexe des PFM, une somme imputée au budget des dividendes générés par l'investissement de la MRC de Charlevoix dans le cadre du projet éolien Rivière-du-Moulin.

**199-11-20 7- FRR – SOUTIEN À L'ÉMERGENCE DE PROJETS D'ENTREPRISES : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

**ATTENDU QUE** le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir l'émergence des entreprises, notamment dans un contexte de transfert;

**ATTENDU QUE** le Fonds de soutien à l'émergence d'entreprise est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU** la recommandation du SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière à une entreprise dans le cadre d'un projet d'évaluation d'entreprise, et ce, afin de l'accompagner lors des étapes préalables au transfert;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement



**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une aide financière pour le projet suivant et que cette contribution de la MRC soit imputée au volet Soutien à l'émergence de projets d'entreprises du FRR de la MRC de Charlevoix:

Projet	Promoteur	Somme accordée
Évaluation de la valeur marchande de l'entreprise dans un contexte de transfert	F2011-562	3 782,50 \$ (2020-2021)

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec l'entreprise bénéficiaire de l'aide financière accordée.

**200-11-20 8- CPTAQ : RECOMMANDATION ADRESSÉE À LA COMMISSION SUIVANT LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL POUR LE LOT 5 467 237 P1 (PROJET HÔTEL LE GERMAIN)**

**ATTENDU QUE** la CPTAQ, conformément à l'article 65 de la LPTAA, requiert la recommandation de la MRC de Charlevoix à l'égard d'une demande d'exclusion faite par une municipalité locale, dans ce cas, la ville de Baie-Saint-Paul;

**ATTENDU QUE** la ville de Baie-Saint-Paul souhaite obtenir une exclusion de la zone agricole pour permettre la réalisation de projets de nature commerciale sur un terrain de 8.78 ha (lot 5 467 237 P1), propriété de *SPA concept les scènes inc.*, situé à l'arrière de l'hôtel Le Germain;

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a demandé à son comité consultatif agricole (CCA) un avis sur la demande et que celui-ci a produit une recommandation négative à la demande d'exclusion lors de la rencontre du 4 novembre dernier;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif agricole de la MRC de Charlevoix a également apporté un complément d'information advenant que la CPTAQ envisage d'aborder la demande d'exclusion sous l'angle d'une demande d'autorisation;

**ATTENDU QUE** le conseil des maires reconnaît la volonté et les gestes du promoteur dans le maintien d'une ambiance agricole sur le terrain visé et sur la mise en valeur et la promotion des produits agricoles régionaux;

**ATTENDU QU'**une distinction peut être faite entre le projet en soi et les mécanismes d'autorisation possible dont dispose la CPTAQ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a aussi pris en considération les onze critères énoncés à l'article 62 de la LPTAA, dont le potentiel et les possibilités d'utilisation agricole du lot visé et des lots avoisinants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



**QUE** la MRC de Charlevoix, a pris connaissance du projet, de la recommandation de son comité consultatif agricole (CCA) et des critères prévus à l'article 62 de la LPTAA;

**QUE** la MRC de Charlevoix se montre ouverte à la réalisation du projet tel qu'illustré dans le document du 6 octobre 2020;

**QUE** la réalisation du projet ne devrait pas passer par une exclusion d'une superficie de 8.78 ha;

**QUE** la MRC de Charlevoix souhaite que cette demande d'exclusion soit traitée sous l'angle d'une autorisation pour une utilisation autre qu'agricole par la Commission;

**QUE** les outils d'encadrement applicables soient modifiés de manière à s'assurer que le projet ne crée ou n'aggrave aucune limitation ou contrainte nouvelle ou existante aux activités agricoles sur les terrains voisins;

**QUE** la MRC de Charlevoix indique que les usages projetés de la présente demande sont situés dans une affectation agricole dynamique et que certains bâtiments projetés pourraient être localisés en zone inondable, pour ces raisons, la présente demande est jugée non conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé.

**201-11-20 9- UQAR (PROJET RÉSILIENCE CÔTIÈRE) :  
DEMANDE D'APPUI**

**ATTENDU QUE** l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

**ATTENDU QUE** les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

**ATTENDU QUE** le projet *Résilience côtière – Phase 1* a permis d'établir une collaboration avec la Chaire de recherche et le LDGIZC et que cette équipe a déjà produit plusieurs données et outils de gestion pour nous;

**ATTENDU QUE** plusieurs données récoltées dans la première phase du projet serviront directement à produire d'autres outils qui répondent à nos besoins dans la Phase 2;

**ATTENDU QUE** l'équipe du LDGIZC désire collaborer avec nous, continuer de répondre à nos besoins et nous accompagner pour le choix et la mise en œuvre de solutions d'adaptation;

**ATTENDU QUE** le LDGIZC possède l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

**ATTENDU QUE** le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la MRC et des municipalités, mais plutôt la participation à des rencontres de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean Fortin et unanimement résolu :



**QUE** le Conseil de la MRC de Charlevoix appuie le projet intitulé **Résilience côtière – Phase 2** proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière du Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

## **10- RAPPORT DE REPRÉSENTATION**

Dans le contexte de la pandémie, la préfète, madame Claudette Simard, résume le fait que la plupart des séances de travail dans le cadre de divers projets se poursuivent via la visioconférence. Elle précise également que des rencontres téléphoniques avec les dirigeants du CIUSSS, de la Santé publique et des acteurs municipaux de la Capitale-Nationale se tiennent de façon hebdomadaire afin de discuter des préoccupations communes et des priorités d'intervention en matière de santé publique.

## **11- AFFAIRES NOUVELLES**

### **210-11-20 11.1- MTQ : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES ÉLECTRONIQUES EXTERNES**

**ATTENDU** le projet d'entente de services électroniques externes proposé par le MTQ à la MRC de Charlevoix (code de partenaire : P000150) pour encadrer l'utilisation sécuritaire des systèmes d'information du Ministère;

**ATTENDU QUE** le recours aux services électroniques est nécessaire dans le cadre de la gestion des opérations des services de transport collectif et adapté offert par la Corporation de mobilité collective de Charlevoix, dûment mandatée par la MRC de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC l'Entente de services électroniques externes intervenant avec le ministère des Transports, telle que proposée.

### **211-11-20 11.2- MEI : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 2020-3 AU CONTRAT DE PRÊT FLI (PAUPME)**

**ATTENDU QUE** le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC de Charlevoix ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI);

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 (Avenant 2020-2);



**ATTENDU QUE** la MRC a reçu un montant additionnel de 165 145 \$ (Avenant 2020-1) et que la MRC est admissible à un montant additionnel de 165 145 \$ compte tenu des besoins ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier à nouveau certaines conditions et modalités prévues aux articles 1 et 2 du contrat pour tenir compte de ce montant additionnel octroyé à la MRC (Avenant 2020-3);

**ATTENDU** l'avenant 2020-3 proposé par le MEI à la MRC de Charlevoix, comme s'il était ici au long reproduit;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Sandra Gilbert et résolu unanimement

**QUE** la préfète, madame Claudette Simard, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document relatif à la présente résolution, en particulier l'avenant 2020-3 au contrat de prêt soumis par le MEI.

#### **212-11-20 11.3- DEMANDE DE COMMANDITE : TVCO (CONCERT DES FÊTES)**

**ATTENDU** la demande de commandite présentée par TVCO le 19 novembre 2020 dans le cadre de la coordination du grand concert des Fêtes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 1 000 \$ à TVCO dans le cadre de la coordination du grand concert des Fêtes diffusé sur les ondes de la télévision communautaire du 23 décembre au 3 janvier, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

#### **213-11-20 11.4- DEMANDE DE COMMANDITE : LA CORDE-À-BOIS**

**ATTENDU** la demande de commandite présentée par la ville de Baie-Saint-Paul (Carrefour culturel Paul-Médéric) le 21 novembre 2020 dans le cadre de la coordination d'un projet d'œuvre d'art collective à message social, La Corde-à-bois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Sandra Gilbert et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 685 \$ à la ville de Baie-Saint-Paul pour supporter la coordination du projet d'œuvre d'art collective à message social, La Corde-à-bois, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

## **12- COURRIER**

### **DIVERS**

Lumen nous informe qu'ils sont fournisseur de matériaux électriques dans le projet Club Med Charlevoix.



### **13- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

### **214-11-20 14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 16 h 40.

Karine Horvath  
Directrice générale

Claudette Simard  
Préfet

MRC de Charlevoix

Sommaire des prévisions budgétaires 2021

Départements	DÉPENSES				REVENUS			
	BUDGET 2020		BUDGET 2021		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	Dépenses	Immob.	Dépenses	Immob.	Revenus	Affectation surplus	Revenus	Affectation surplus & fonds
Administration et fibre optique et internet haute vitesse	623 697		698 744	35 000	623 697		733 744	
Sécurité incendie	15 250		15 750		15 250		15 750	
Sécurité civile	29 000		26 500		18 000	11 000	26 500	
Transport collectif & adapté	336 672		361 940		336 672		361 940	
Ingénierie - PIQM	107 600		116 600		95 600	12 000	95 600	21 000
Matières résiduelles	3 090 403		3 099 151		2 923 788	166 615	2 998 751	100 400
DSI - MADA & et Coop de santé	226 227		469 911		226 227		469 911	
Inspection municipale	102 947		107 347		102 947		107 347	
Développement local et entrepreneurial	1 258 956	3 988	1 333 431	4 283	1 262 944		1 337 714	
Développement éolien	1 914 628		2 460 534		1 474 347	440 281	1 445 322	1 015 212
Programme d'aide habitation	78 000		78 500		78 000		78 500	
Aménagement	294 389		310 072		278 320	16 069	293 667	16 405
Géomatique	75 050		76 300		75 050		76 300	
Patrimoine et culture	177 965		179 329		177 965		179 329	
Convention de gestion / Forêt	304 900		360 975		304 900		360 975	
Sentiers/pistes cyclables & loisirs	60 000		60 000		60 000		60 000	
Évaluation foncière	664 236		685 000		642 236	22 000	680 000	5 000
<b>Total: M.R.C. budget + immobilisations</b>		9 363 908	<b>10 440 084</b>	<b>39 283</b>	<b>Total: MRC budget + affectations</b>	9 363 908	<b>9 321 350</b>	<b>1 158 017</b>
<b>TOTAL BUDGET MRC de Charlevoix</b>			<b>10 479 367</b>				<b>10 479 367</b>	

Variation 2020-2021

11.91%